

SCHÉMA DE COHÉRENCE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS LE COMITÉ RÉGIONAL DE CANOË- KAYAK DES PAYS DE LA LOIRE



LE COMITÉ RÉGIONAL DE CANOË-KAYAK DES PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
Présentation du canoë-kayak	4
■ LE CANOË-KAYAK ÉVOLUE DANS TROIS MILIEUX.....	4
■ LES SITES DE PRATIQUES.....	7
Organisation - gouvernance	8
■ LES DIFFÉRENTS ÉCHELONS.....	8
■ LA GOUVERNANCE DU COMITÉ RÉGIONAL.....	9
Situation du canoë-kayak en Pays de la Loire	10
■ LES PRATIQUANTS.....	10
Les titres permanents.....	10
Les titres temporaires.....	13
■ LES CLUBS.....	16
La localisation des clubs.....	16
Le label Ecole Française de Canoë-Kayak (EFCK).....	17
■ LA FORMATION ET L'EMPLOI.....	18
Les formations fédérales.....	18
Les formations d'Etat.....	19
L'emploi professionnel.....	19
■ LE SPORT DE COMPÉTITION.....	20
Etat des lieux des équipements dans les Pays de la Loire	21
■ LA PRATIQUE LOISIR DE RANDONNÉE.....	21
■ LA PRATIQUE SPORTIVE DE COMPÉTITION.....	22
Ambitions du Comité régional de canoë-kayak	24
Besoins en équipements à l'horizon 2020	24
■ LES PRIORITÉS.....	25
■ ÉTAT DES LIEUX.....	25
Annexes	26
■ EXEMPLES D'ÉQUIPEMENTS.....	26

PRÉAMBULE

Le développement de la pratique sportive sur le territoire passe par l'accès à des équipements de qualité. Ceux-ci doivent être accessibles à tous pour permettre une pratique la plus diversifiée possible, adaptés aux usages d'aujourd'hui et capables de s'adapter à ceux de demain.

Ainsi, dans le cadre d'un aménagement sportif du territoire, il apparaît indispensable que la création et la modernisation des équipements soient pensées à l'échelle du territoire et au regard des besoins des Ligériens. Cette vision stratégique doit intégrer les projets de développement des instances sportives et l'émergence de nouvelles formes de pratique.

La Région des Pays de la Loire, le Comité régional olympique et sportif, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, avec le soutien du Cabinet Amnyos, ont décidé d'encourager les ligues et comités régionaux dans l'élaboration de schémas de cohérence des équipements sportifs.

Ces schémas sont, avant tout, des outils pour le mouvement sportif dans une perspective de développement des activités. Ils peuvent également être mis à la disposition de l'ensemble des acteurs engagés dans le sport. Ils permettent de partager une même vision des besoins et les perspectives possibles d'aménagement et d'équilibre des territoires en matière d'équipements et d'accès aux disciplines sportives.

Présentation du canoë-kayak

Le canoë-kayak est une discipline peu médiatisée mais pratiquée, chaque année, par plus de 5 millions de personnes en France. Tony Estanguet, triple champion olympique, est l'ambassadeur français de la discipline.

■ 3 milieux de pratiques

Le canoë-kayak évolue dans trois milieux :

E a u c a l m e



© KMSP / J. Crosnier

Course en ligne (discipline olympique)



© FFCK Brogniard

Kayak - polo (discipline de haut niveau)



© E.Miteau / FFCK

Marathon (discipline de haut niveau)



© D. Koehlin

Dragon - boat



© E.Miteau

Randonnée

Eau vive



Slalom (discipline olympique)

© KMSP / Kempinaire



Descente (discipline de haut niveau)

© N. Juhel



Raft

© P. Vauselle



Freestyle

© FFCK

Mer



Pirogue - va'a

© P. A. Pointurier



Wave-ski

© M. O'Sullivan



Océan - racing

© O. Tanton



Kayak de mer (loisir)

© L. Vincent / FFCK

Le canoë-kayak, riche de ses 13 activités, répond aux attentes de tous les publics.

Glisser sur un plan d'eau, plonger dans un rapide, surfer une vague, remonter un courant sont des plaisirs inégalables qu'offre le canoë-kayak.

Présentation des instances

Instance	Fédération française de canoë-kayak (FFCK)	Comité régional de canoë-kayak des Pays de la Loire (CRPLCK)
Date de création	1931	1969
Président	Vincent Hohler	Jacky Fraisse
Cadre technique	Philippe Graille Directeur technique national (DTN)	Yves Chauveau Conseiller technique sportif (CTS) Olivier Boivin (CTS)
Adresse	87 Quai de la Marne 94344 Joinville-le-Pont	75 Avenue du lac de Maine 49000 Angers

Quelques chiffres 2013

Instances	Fédération française de canoë-kayak (FFCK)	Comité régional de canoë-kayak des Pays de la Loire (CRPLCK)
Structures	785	49
Titres permanents	44 400	2 853
Titres temporaires	444 430	28 730

Les valeurs universelles qui forgent l'identité fédérale :

- « *Se former et transmettre* » ;
- « *Se surpasser* » ;
- « *Respecter notre patrimoine environnemental* » ;
- « *S'associer pour mieux partager* » ;
- « *Être fort de nos différences* ».

Le projet associatif du Comité régional s'articule autour des axes suivants :

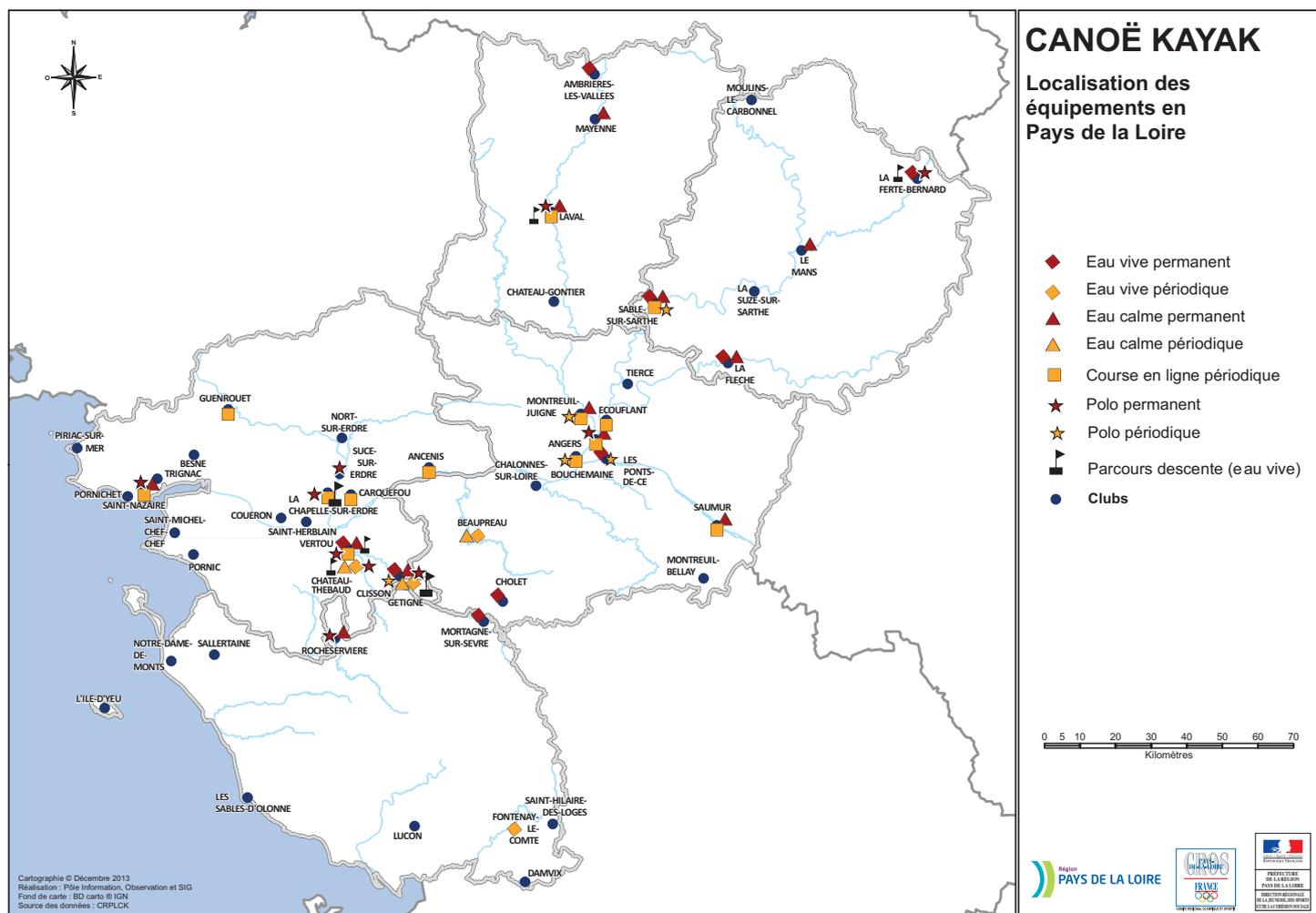
- les clubs ;
- les sites de pratiques, le développement durable et la sécurité ;
- la pratique sportive compétitive.

Les structures associatives, ancrées sur tout le territoire régional, sont la fierté du Comité régional. Elles véhiculent les valeurs du bénévolat tout en respectant les attentes du public (pratique loisir ou compétitive) dans un souci de protection de l'environnement.

Les prestations touristiques proposées par ces structures contribuent au développement économique des territoires.

Le club, maillon essentiel du développement de l'activité, est une priorité identifiée dans le projet fédéral.

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS EN PAYS DE LA LOIRE



Le Comité régional de canoë-kayak des Pays de la Loire et ses comités départementaux déclinent les objectifs fédéraux sur son territoire.

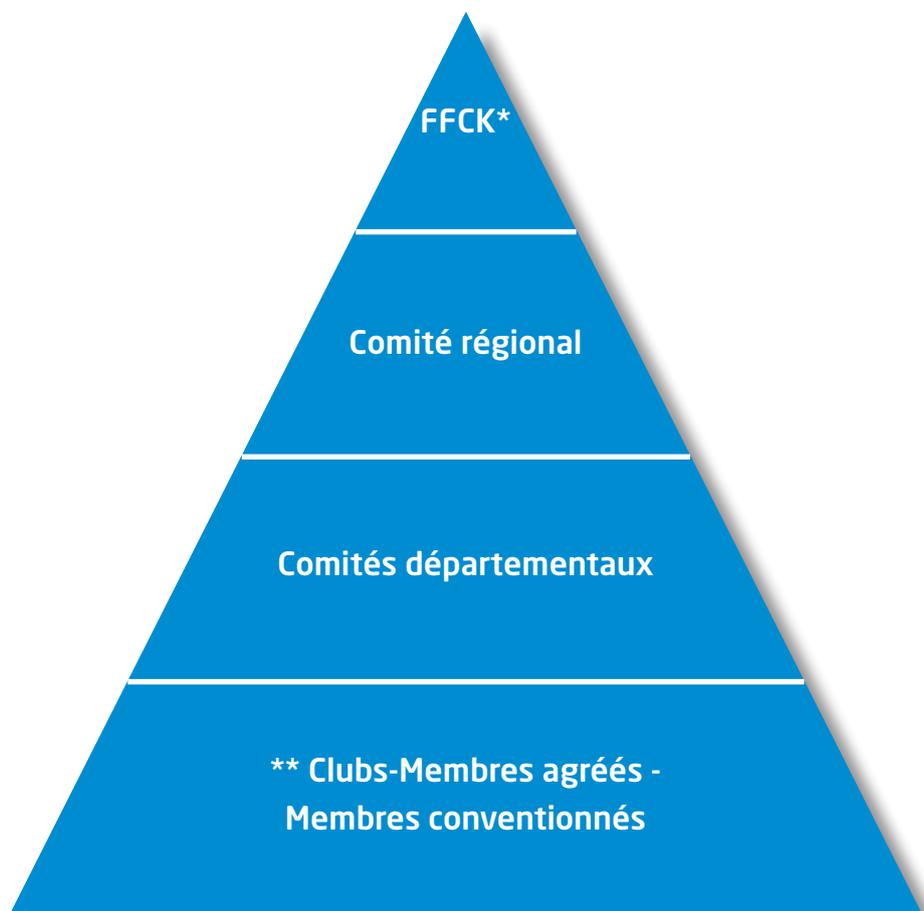
■ Les sites de pratiques

Les équipements sportifs sont intégrés dans les espaces suivants :

- **les espaces naturels** : plans d'eau, rivières, littoral ;
- **les espaces aménagés** : espaces naturels aménagés par de la signalétique, des glissières et des zones d'embarquement/débarquement. Ces espaces sont recensés et classés ;
- **les espaces artificiels** : constructions artificielles érigées pour répondre aux besoins des pratiques.

Organisation - gouvernance

■ Les différents échelons



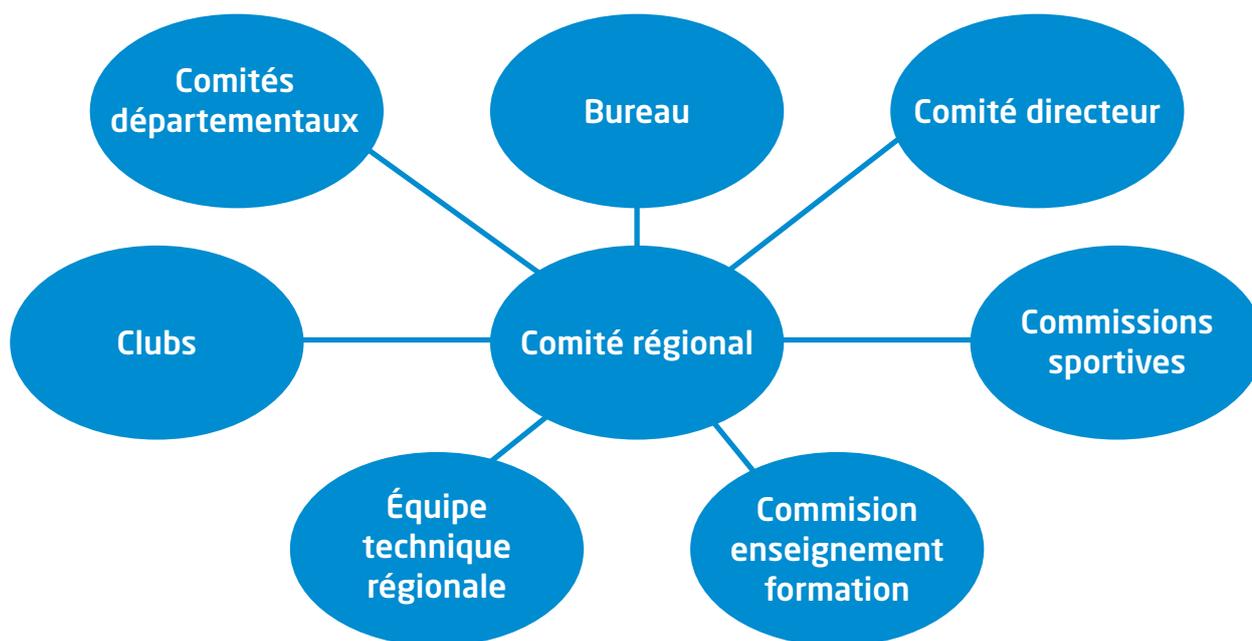
* Fédération française de canoë-kayak

** Clubs : structures affiliées

Membres agréés : structures à vocation commerciale sportive et socio éducative quel que soit le statut juridique qui souhaite développer une activité canoë-kayak estivale ou même à l'année.

Membres conventionnés : structure partenaire du développement du canoë-kayak et disciplines associées (CKDA) : loueurs gestionnaires d'équipement organisateurs d'évènements quel que soit le statut juridique.

■ La gouvernance du Comité régional de canoë-kayak



Le Comité régional de canoë-kayak doit être présent et proposer ses compétences et son savoir-faire au sein des instances suivantes :

- **Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde)**

Par son engagement dans le développement durable de ses activités, la Fédération française de canoë-kayak est agréée auprès de ce ministère.

- **Préfecture**

- Contribution à l'amélioration de la circulation sécurisée des bateaux non motorisés pour la **mise en œuvre des décrets de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema)** relatifs à l'aménagement et à la signalisation des ouvrages.

- Apport d'avis techniques, expertises et diagnostics sur l'aménagement des sites de pratique (barrage, chaussée, passe à canoë...) en tenant compte des sites **classés Natura 2000**.

- **Conseils généraux**

Accompagnement à l'élaboration des **Plans départementaux des espaces, sites itinéraires aux sports de nature (PDESI)**, des plans départementaux de canoë-kayak, du Schéma d'aménagement et de la gestion de l'eau (Sage) et des bassins versants.

Par ailleurs, **le Comité régional canoë-kayak est membre du Comité régional du tourisme (CRT)** et participe activement aux groupes de travail.

Il est également **membre du Comité régional olympique et sportif (Cros)**, notamment du **Conseil régional des sports nautiques (CRSN)**, et contribue à la labellisation des structures « **balades et randonnées nautiques** ».

Fort de constater un engagement dans ces domaines de compétence, le Comité régional de canoë-kayak travaille dans le cadre d'une gouvernance partagée et d'une forte délégation de représentativité aux différentes réunions ou expertises techniques.

Animation du dossier

Les travaux et les objectifs ont été présentés à l'occasion :

- de réunions du bureau ;
- du colloque des présidents des comités départementaux ;
- du colloque de l'équipe technique régionale (ETR) ;
- de réunions du comité directeur ;
- de l'assemblée générale du Comité régional de canoë-kayak.

Les clubs et les membres agréés et conventionnés ont été sollicités par le biais de deux enquêtes réalisées par le Comité régional de canoë-kayak des Pays de la Loire en 2012.

Situation du canoë-kayak en Pays de la Loire

■ Les pratiquants

Le canoë-kayak est un phénomène de société

Les activités physiques connaissent une croissance spectaculaire : elles sont aujourd'hui pratiquées par plus de 30 millions de Français dont plus de 5 millions pour le canoë-kayak.

La large gamme de titres permanents (licences) et de titres temporaires

Les titres permanents

Les titres permanents sont des outils majeurs de développement et de recensement de la pratique du canoë-kayak. L'élargissement de la gamme de licences a pour objectif de répondre aux besoins des différents publics accueillis dans les clubs. Toutes ces licences permanentes bénéficient des mêmes couvertures d'assurance.

763 000 pratiquants (titres permanents et titres temporaires) sont accueillis dans les 700 clubs nationaux affiliés à la Fédération française de canoë-kayak. Celle-ci se classe ainsi au deuxième rang des fédérations nautiques (licences). Avec ses 35 000 pratiquants répartis dans les 49 clubs ligériens affiliés à la fédération, les Pays de la Loire se classent en 4^e position.

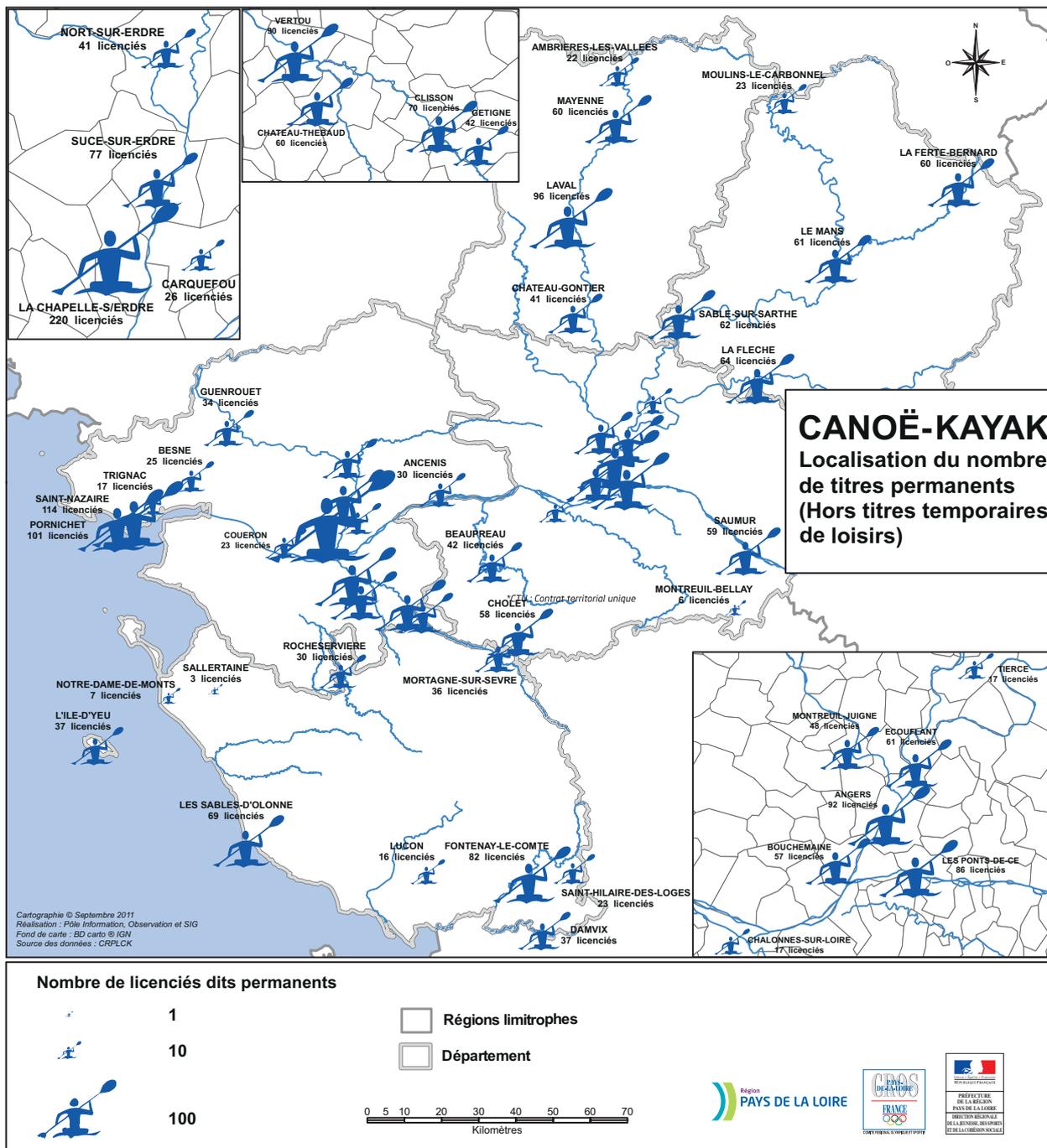
Nom	Public visé	Commentaires
Licence canoë plus	<ul style="list-style-type: none"> - tout public souhaitant pratiquer tout au long de l'année, - tout public souhaitant s'investir dans la vie du club. 	<ul style="list-style-type: none"> - accès à l'ensemble des services de la fédération, - seule licence qui donne accès aux compétitions inscrites au calendrier officiel de la fédération.
Licence canoë famille	Les familles de tous les adhérents de catégories jeunes et adultes.	<ul style="list-style-type: none"> - pas d'accès aux compétitions et aux formations diplômantes de la fédération, - accès au droit de vote, - accueil des personnes investies dans la vie du club.
Licence canoë pagaies couleurs	Licence permettant à un nouvel adhérent de s'inscrire à une session de pagaies couleurs.	<ul style="list-style-type: none"> - pas d'accès aux compétitions et aux formations diplômantes de la fédération, - accès au droit de vote.
Licence canoë pass jeune	<p>Accessible aux nouveaux adhérents jusqu'à la catégorie junior pratiquant dans le cadre d'une activité à vocation éducative et sociale. Cette licence est liée à une convention entre la structure et un organisme tiers : Zus*, Cel, école, collège, lycée, maison de quartier, etc.</p> <p><small>* Zone urbaine sensible</small></p>	<ul style="list-style-type: none"> - pas d'accès aux compétitions et aux formations diplômantes de la fédération, - accès au droit de vote.

Etat des licences canoë-plus

Saison / Département	44	49	53	72	85	CRPLCK*
2008 / 2009	1 000	633	232	277	354	2 496
2009 / 2010	987	545	219	270	362	2 383
2010 / 2011	999	563	250	294	324	2 430
2011 / 2012	1 226	665	302	316	345	2 854

* Comité régional de canoë-kayak des Pays de la Loire

Nombre de titres permanents

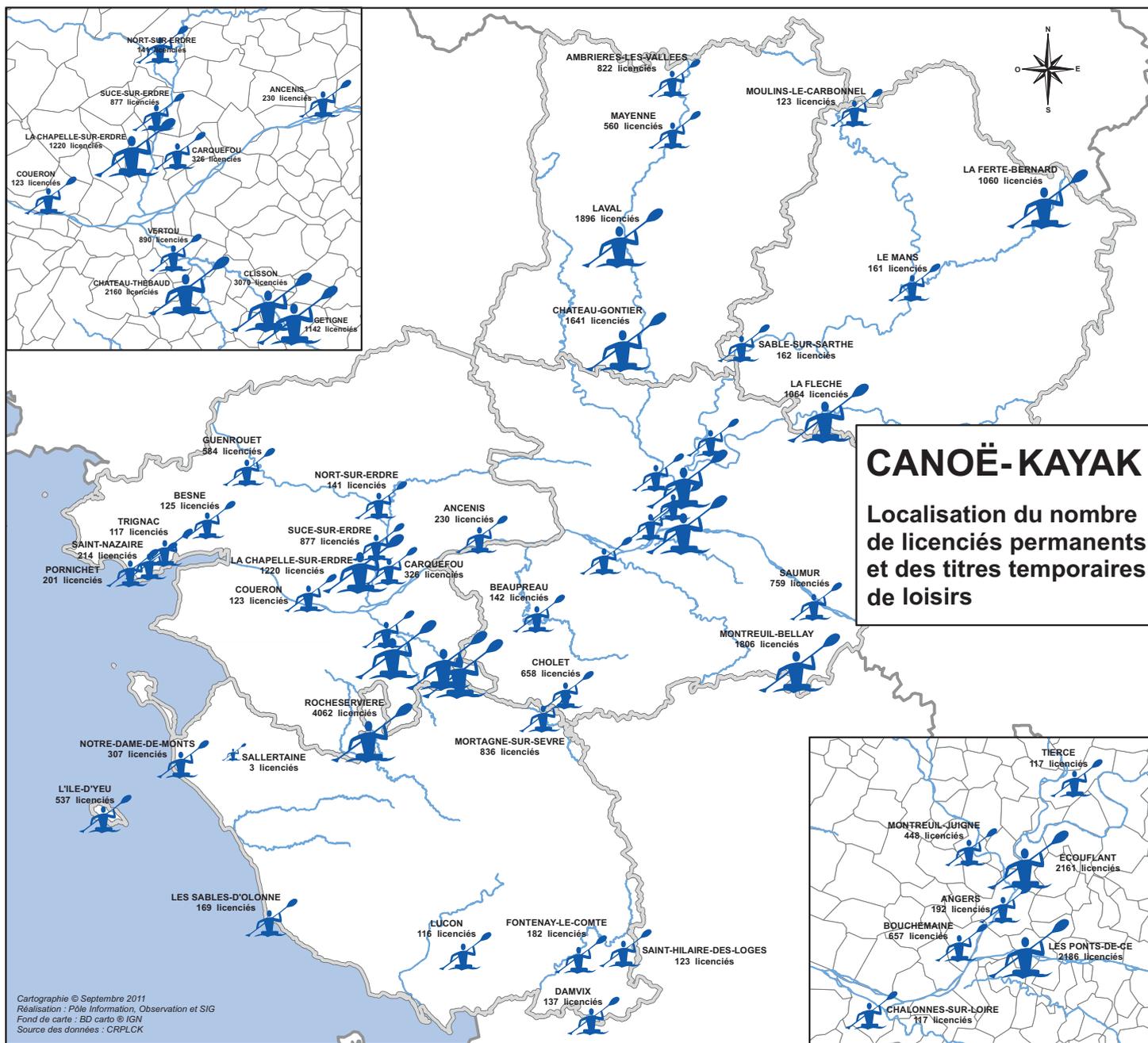


Les titres temporaires

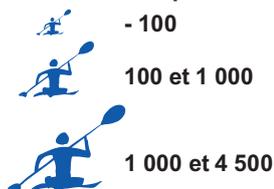
Ils permettent aux participants occasionnels de bénéficier des services du club.

Nom	Public visé	Commentaires
Titre Canoë Tempo	Toutes personnes souhaitant pratiquer ponctuellement dans un objectif de loisirs, de découverte, ...	<ul style="list-style-type: none"> - offre une garantie d'assurance pour les pratiquants, - offre une assurance responsabilité civile pour les dirigeants
Titre Canoë Open	Toutes personnes souhaitant participer ponctuellement à une manifestation sportive donnant lieu à un classement (non officiel).	<ul style="list-style-type: none"> - offre une garantie d'assurance pour les pratiquants, - offre une assurance responsabilité civile pour les dirigeants

Localisation du nombre de licenciés permanents de canoë-kayak et des titres temporaires de loisirs



Nombre de licenciés dits permanents et des titres temporaires de loisirs



□ Régions limitrophes
□ Département



Région
PAYS DE LA LOIRE



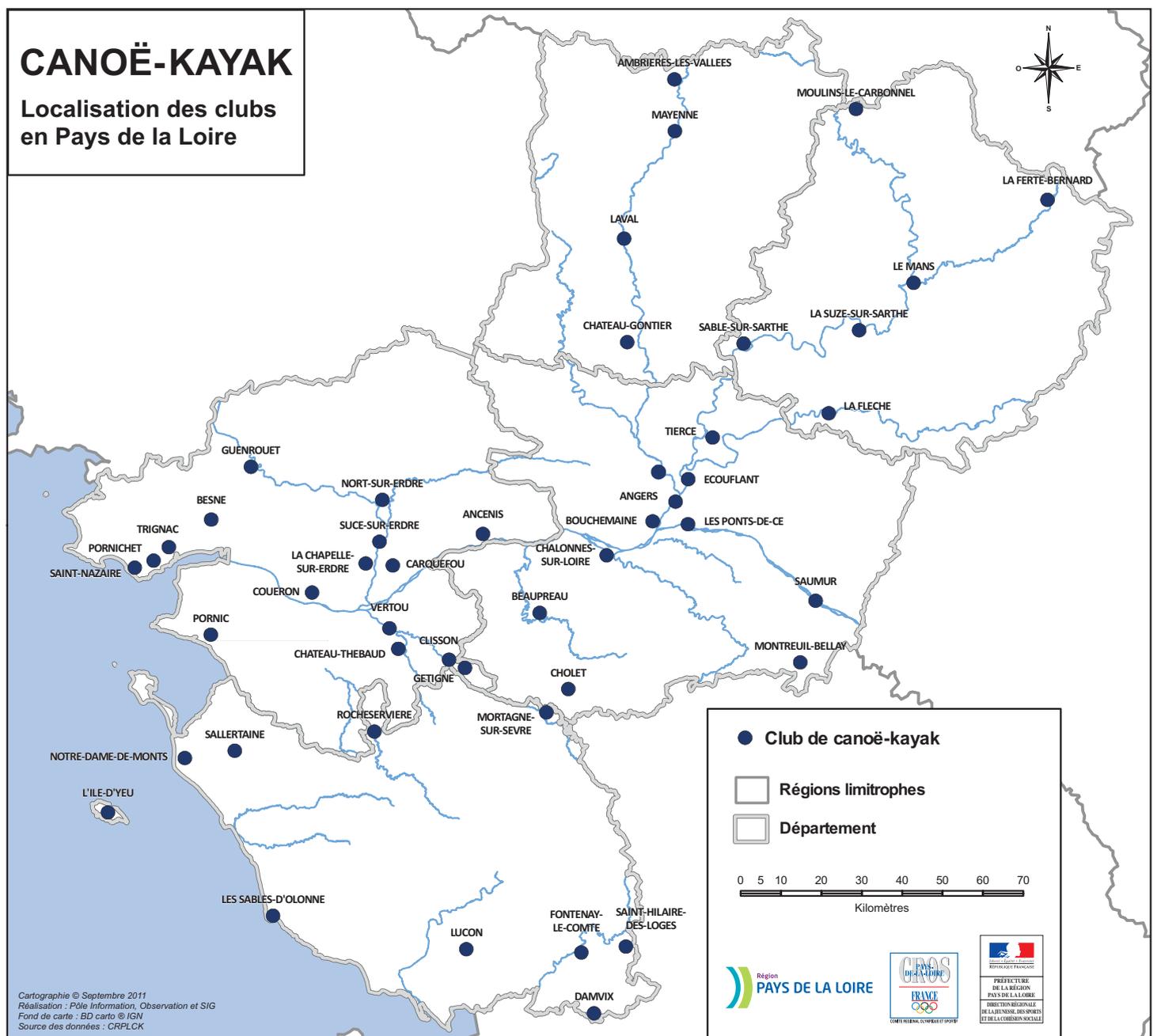
■ Les clubs

La localisation des clubs

Chaque club représente une identité territoriale, un patrimoine environnemental et une économie souvent liée au tourisme.

Le club du Nantes Atlantique Canoë-Kayak (NACK) est la plus grande structure en termes de licenciés. Le département de la Loire-Atlantique répertorie le plus grand nombre de clubs de la région. Le déficit de structures se situe sur le littoral et, en particulier, en Vendée.

Localisation des clubs de canoë-kayak en Pays de la Loire



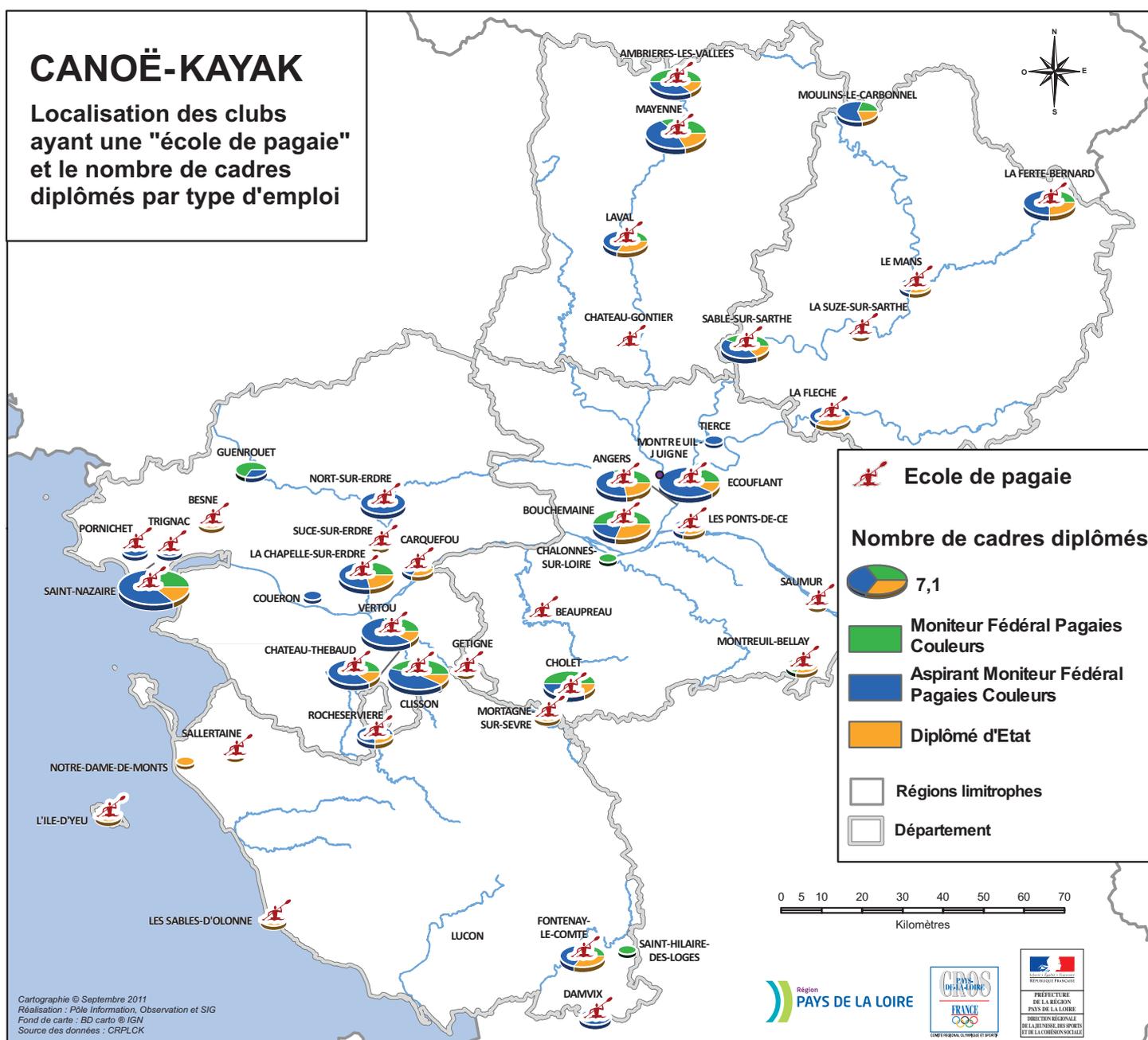
Le label Ecole Française de canoë-kayak (EFCK)

Le label EFCK est délivré aux clubs qui répondent à un référentiel de qualité Afnor. Ce référentiel porte sur dix points clés : la réglementation, l'encadrement, la formation, la culture compétitive, l'en-

vironnement, les locaux, les sites de pratiques, le matériel, l'accueil, la communication.

Le label 2014 privilégie en particulier la formation, l'encadrement et la sécurité.

Localisation des clubs de canoë-kayak ayant une « école de pagaie » et nombre de cadres diplômés par type d'emploi

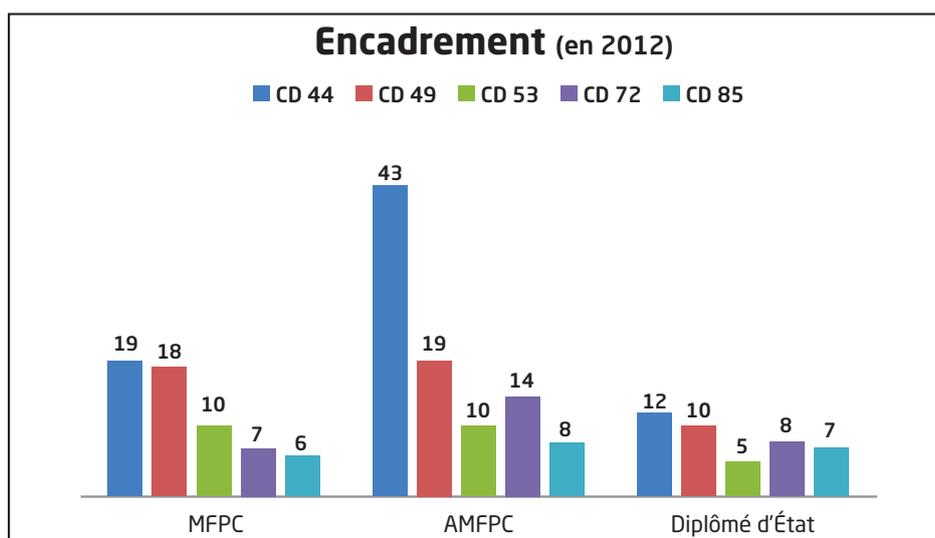


■ La formation et l'emploi

Les formations fédérales

Nom	Public visé	Commentaires
Pagaies couleurs	pratiquants	Former et évaluer le niveau de chaque pratiquant grâce à un panel de couleurs (de la pagaie blanche à la pagaie noire) dans 3 domaines : technique, sécurité, environnement, dans les 3 milieux (eau vive, eau calme et mer).
Aspirant moniteur fédéral pagaies couleurs (AMFPC)	éducateurs fédéraux	1 ^{er} accès à l'encadrement bénévole des activités.
Moniteur fédéral pagaies couleurs (MFPC)	éducateurs fédéraux	<ul style="list-style-type: none"> - diplôme pivot permettant l'accès aux diplômes fédéraux et d'Etat - animateur essentiel des structures FFCK technicien et navigateur averti - le Certificat de qualification professionnel (CQP) complète la formation pour l'accès à un emploi saisonnier ou occasionnel rémunéré.
Formation des bénévoles	bénévoles licenciés	Formations liées à l'activité sportive (juges arbitres), au développement durable, à l'accueil de tous les publics (y compris en situation d'handicap).

Encadrement



MFPC = Moniteur fédéral pagaie couleur

AMFPC = Aspirant moniteur fédéral pagaie couleur

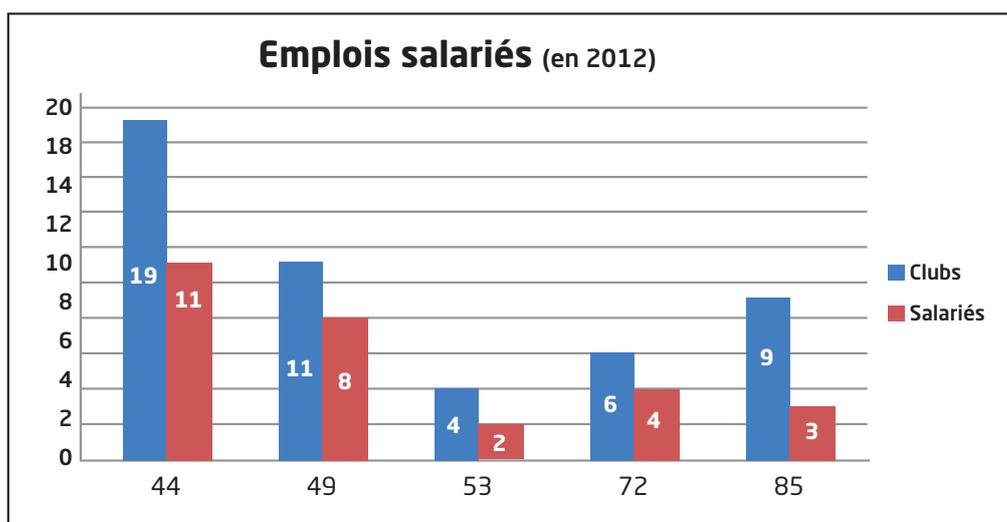
Les formations d'Etat

Ces diplômes se substituent aux Brevets d'Etat :

Nom	Commentaires
Diplôme d'Etat (DE)	portant la mention « canoë-kayak » et disciplines associées en eau vive
Diplôme d'Etat (DE)	portant la mention « canoë-kayak » et disciplines associées en eau calme
Diplôme d'Etat supérieur (DES)	portant la mention « canoë-kayak » et disciplines associées en eau vive et en mer
Diplôme d'Etat supérieur (DES)	portant la mention « canoë-kayak » et disciplines associées en eau calme
Certificat de spécialisation (CS)	portant la mention « canoë-kayak » et disciplines associées en mer
Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)	mise en place en 2014 en partenariat avec le Creps
Certification de qualification professionnelle (CQP)	formation mise en place en 2014

L'emploi professionnel

Emplois salariés



La professionnalisation n'est pas satisfaisante en Pays de la Loire. En effet, sur les 49 structures affiliées sur le territoire ligérien, on note 28 emplois permanents en 2012.

■ Le sport de compétition

Les parcours d'excellence sportive (PES)

Accès à la compétition sportive : 1^{er} niveau du PES

Il relève essentiellement de la compétence des clubs ayant le label « Ecole Française de canoë-kayak » (EFCK).

- 3 athlètes ligériens dont une féminine sont inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau.
- 3 clubs sur le territoire ligérien : CN Bouchemaine (49), Nantes et Château-Thébaud (44).

Accès au haut niveau : 2^e niveau du PES

Ce PES2 est constitué de clubs régionaux d'excellence, de pôles espoirs, de dispositifs régionaux d'excellence. Ces structures ont pour objectif de faire progresser les athlètes inscrits sur la liste ministérielle « Espoir » vers un niveau sportif leur permettant d'intégrer les listes ministérielles « Jeune » et « Senior »

Les Pays de la Loire ne disposent pas de pôles espoirs. Aussi, les athlètes ligériens sont accueillis sur sélection sur les pôles espoirs de Cesson-Sevigné (35) et de Tours (37) (course en ligne, descente et slalom).

Le Centre d'entraînement régional (CER) à Angers et la Section sportive scolaire (SSS) à Sablé-sur-Sarthe (72) mettent également en place des actions pour les athlètes (stages, regroupements, entraînements au quotidien).

Un projet de PES2 polo dans le département de la Loire-Atlantique est en cours de réflexion.

Accès aux titres et podiums internationaux : 3^e niveau du PES

Ce PES est composé de 5 pôles France et de pôles France d'excellence.

Ils accueillent des athlètes sur liste « jeune » et « senior » se préparant à de compétitions internationales avec des projets sportifs à long et moyen terme.

Le site d'Angers a été Centre d'entraînement fédéral (CEF) de 1986 à 1992 et pôle France de 1992 à 2004.

Suite à une restructuration des pôles France, Angers n'a pas été reconduit.

Désormais, les athlètes ligériens intègrent les pôles de Cesson-Sévigné (35).

Etat des lieux des équipements dans les Pays de la Loire

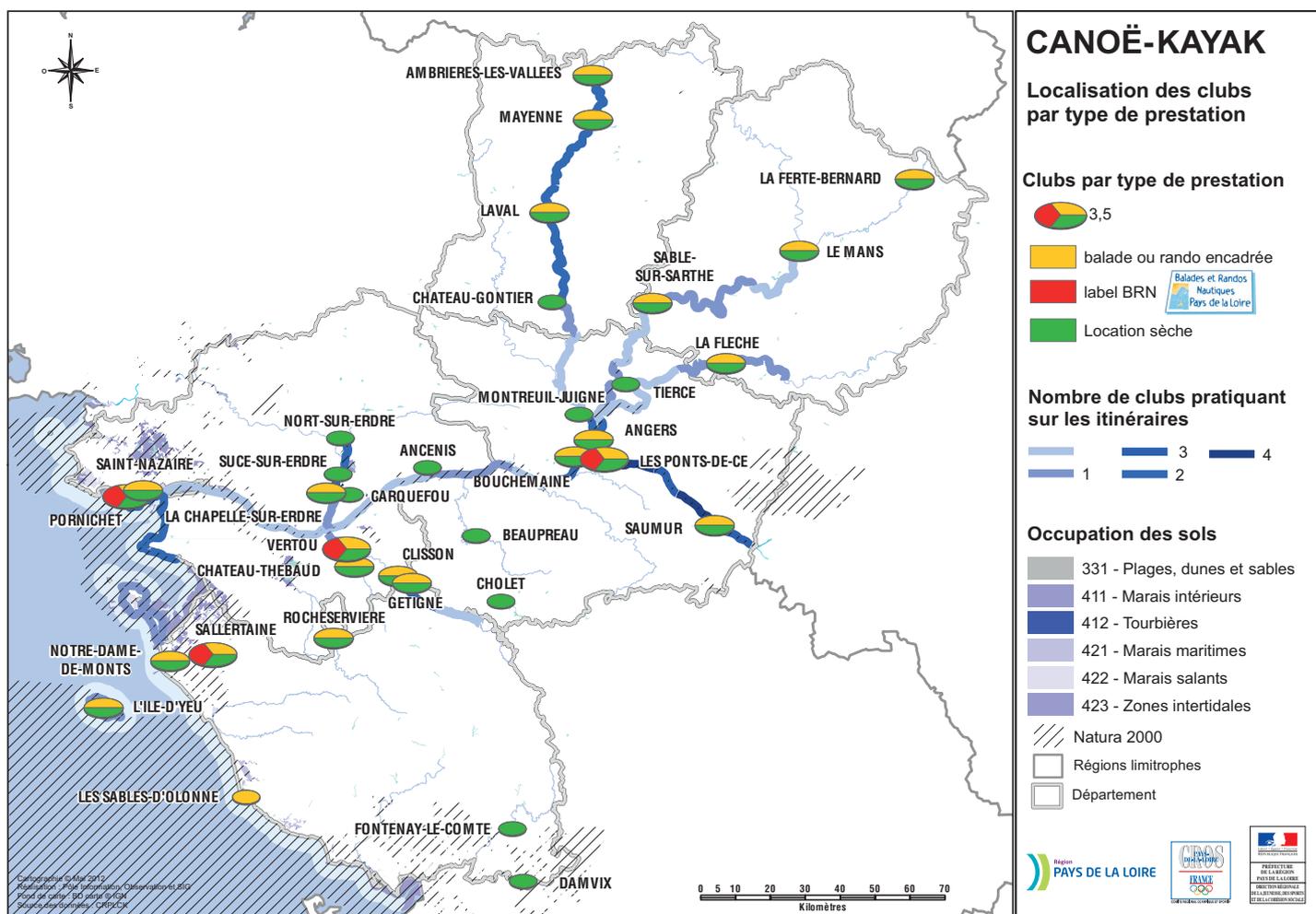
Pour la pratique sportive de compétition, de loisir ou de randonnée, les équipements sont des espaces naturels ou aménagés, rivières et lacs.

■ La pratique loisir de randonnée en canoë-kayak

Les structures (clubs affiliés, membres agréés et conventionnés) accueillent et encadrent les pratiques touristiques et de loisirs.

Des balades labellisées « BRN » (balade randonnée nautique) et des locations sèches sont proposées au public.

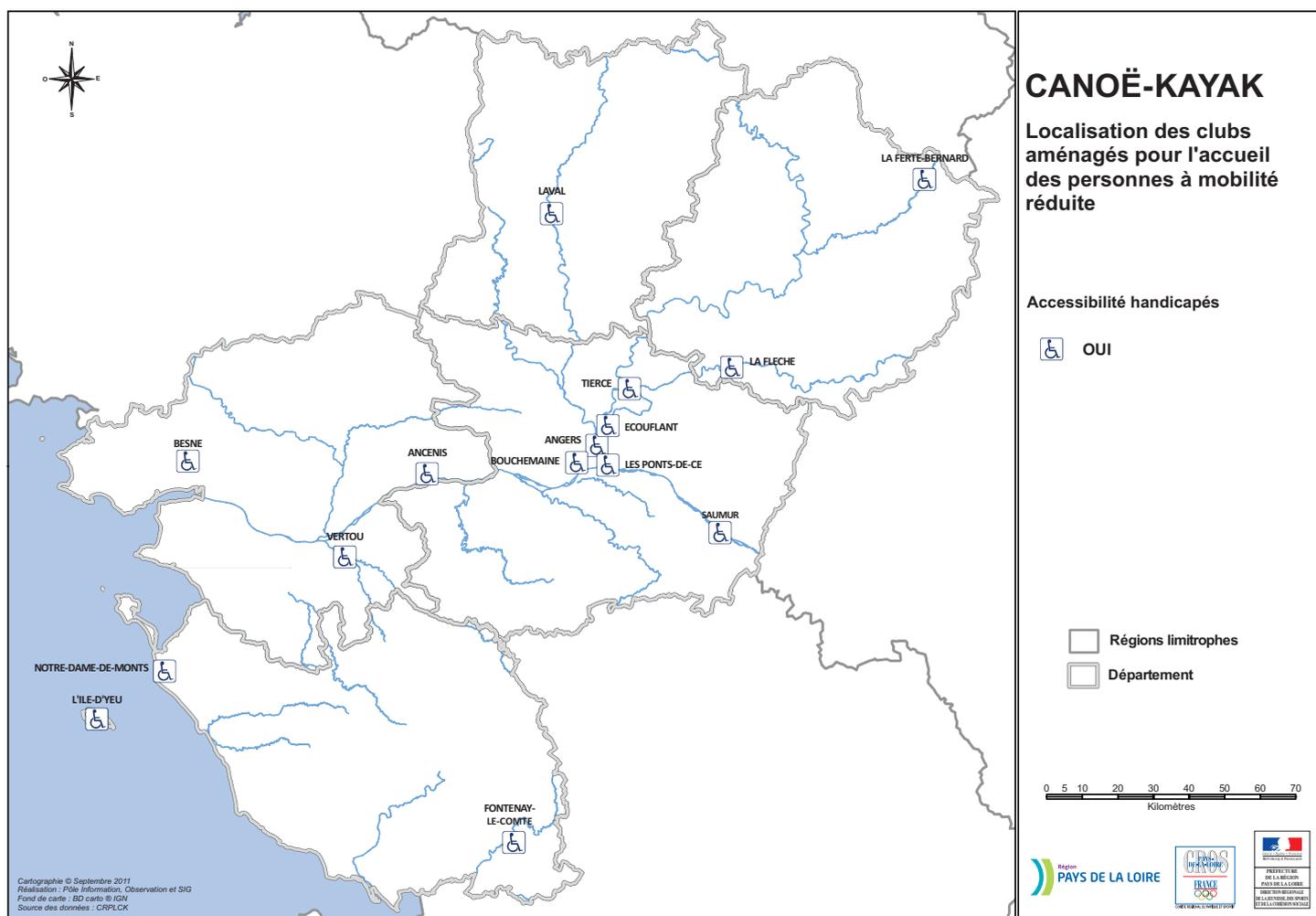
Localisation des clubs de canoë-kayak par type de prestation



Les Pays de la Loire disposent d'un patrimoine important en espaces naturels, notamment des fleuves et rivières, sur lesquels peuvent être proposés des itinéraires de randonnée : la Loire, la Sarthe, le Loir, la Mayenne etc.

La signalisation des itinéraires doit être poursuivie pour une meilleure sécurité ainsi que les aménagements (glissières, chemin de portage, embarcadères...). De nombreuses structures accueillent des personnes à mobilité réduite.

Localisation des clubs de canoë-kayak aménagés pour l'accueil des personnes à mobilité réduite



■ La pratique sportive de compétition de canoë-kayak

La structure concernée est le club affilié. Une majorité des clubs ne disposent pas de locaux d'accueil adaptés et correspondant aux besoins (accueil du public féminin, du public handicapé, public jeune). Des lieux de stockage du matériel sont à prévoir ainsi que l'aménagement des lieux d'embarquement.

Les espaces d'eaux vives

Il existe un seul bassin aménagé à dominante « slalom » sur la rivière Sarthe à Sablé-sur-Sarthe (72). Les autres bassins sont à l'état naturel et sont souvent liés au niveau de la rivière. Ils se situent à Mortagne-sur-Sèvre (85), Clisson et Gétigné (44), Cigné (53). L'aménagement du bras du Verdon à Cholet, inauguré en 2014, a permis la mise en place d'un bassin de slalom/descente de niveau régional. Disposer de stades d'eau vive permettrait le développement de la pratique loisir avec des embarcations adaptées mais également des disciplines slalom, descente et freestyle. A ce jour, les athlètes se déplacent sur des sites éloignés pour pratiquer.

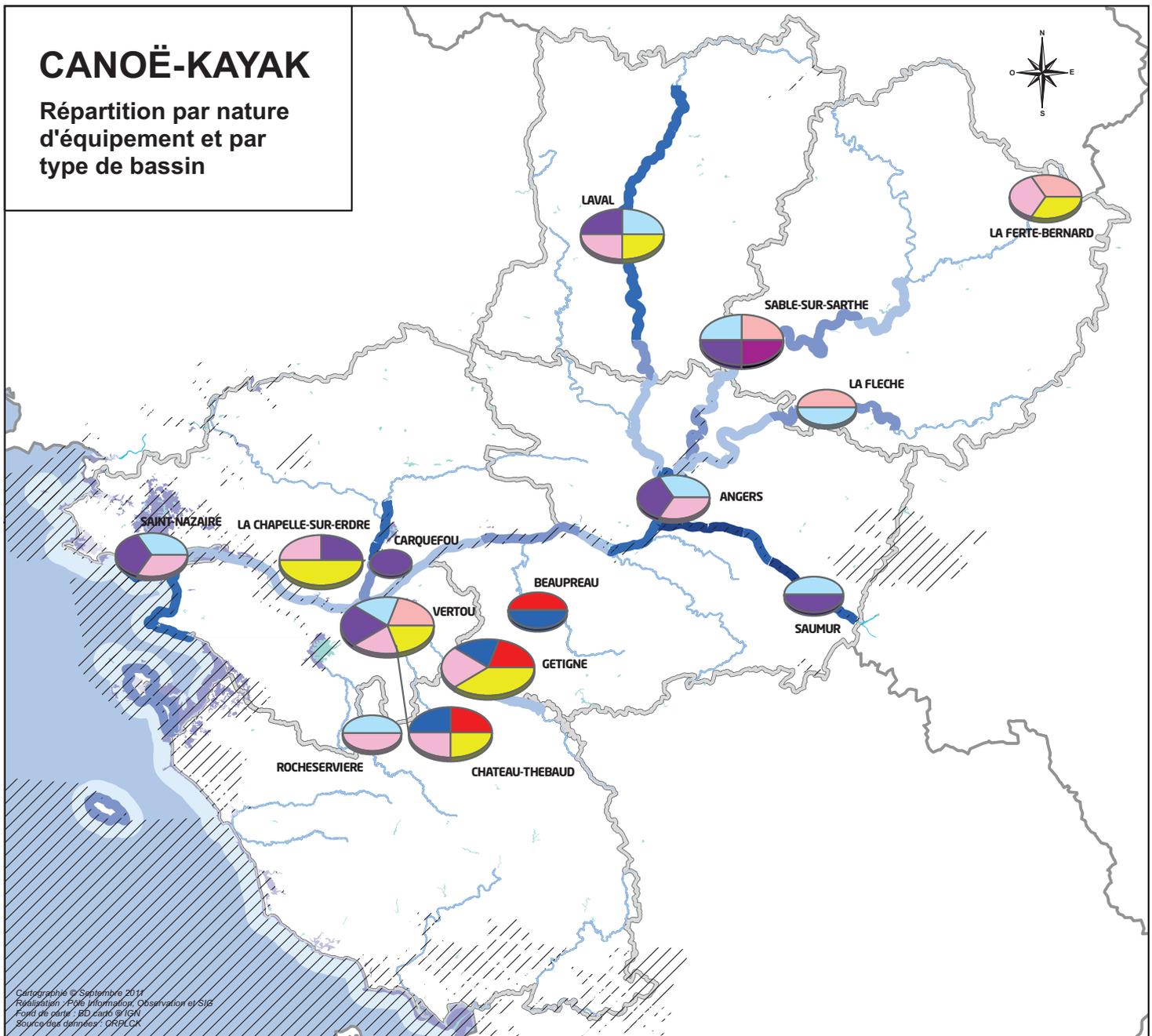
Les espaces d'eau calme

Il existe peu d'équipements permanents, tel un bassin de course en ligne à 9 couloirs. En général, il s'agit d'espaces naturels balisés pour les besoins des compétitions. Seul le site du Lac du Maine à Angers permet l'organisation de compétitions nationales. S'agissant du kayak polo, seul le site de Vertou, en Loire-Atlantique, répond au cahier des charges pour l'accueil de manifestations d'envergure (nombreux matchs, besoin de plusieurs terrains).

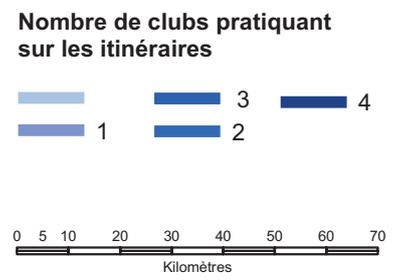
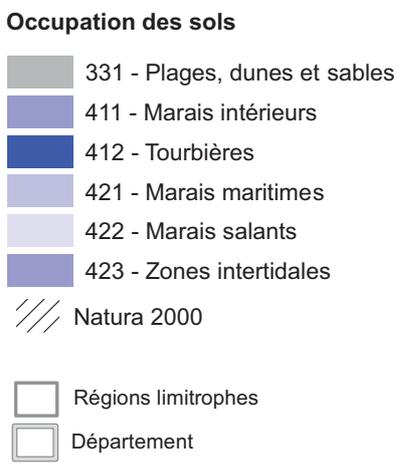
Le littoral

L'océan représente un espace de pratique à exploiter. Pour permettre le développement des pratiques, il est nécessaire d'adapter les locaux d'accueil des clubs (pratique féminine, jeunes, handicapés...), de prévoir des lieux de stockage du matériel et d'aménager les lieux d'embarquement.

Répartition par nature des clubs de canoë-kayak d'équipement et par type de bassin



Cartographie © Septembre 2014
 Réalisation : Pôle Information, Observation et SIG
 Fond de carte : BD cartho © IGN
 Source des données : ORPLOC



Ambitions du Comité régional de canoë-kayak

- 1 Accueillir tous les publics ;
- 2 Former des pratiquants responsables avec la méthode « pagaies couleurs » ;
- 3 Développer la pratique sportive compétitive pour nos licenciés ;
- 4 Offrir des animations sportives correspondantes aux attentes des pratiquants ;
- 5 Préserver l'environnement.
- 6 Mettre en œuvre des manifestations sportives d'envergure nationale ou internationale en Pays de la Loire.

La pratique « sport de compétition »

L'organisation de ces compétitions vise trois objectifs principaux :

- 7 Le rayonnement international des Pays de la Loire ;
- 8 L'accélération du développement du canoë-kayak par l'évènement ;
- 9 La réalisation ou l'amélioration d'équipements sportifs en Pays de la Loire pour la pratique des activités.

La pratique « sport loisirs »

- 10 Structurer et mettre en valeur l'offre de manifestations loisir pour les adhérents et les rendre attractives.

L'avenir : un projet ambitieux alliant le développement d'évènements au service de la pratique « sport compétition » et de la pratique « sport loisir ».

Besoins en équipements à l'horizon 2020

	Objectifs	Equipements
N°1	<ul style="list-style-type: none"> - accueillir des manifestations internationales et nationales ; - accueillir une structure du Parcours d'excellence sportive (Pôle Espoir/Pôle France) ; - développer l'activité touristique ; - accueillir un centre de formation. 	stade de canoë-kayak
N°2	<ul style="list-style-type: none"> - accueillir des manifestations régionales et départementales ; - assurer la pratique quotidienne ; - développer l'activité touristique. 	aménagement de rivières et plan d'eau au niveau local
N°3	<ul style="list-style-type: none"> - développer l'activité le long littoral. 	création de structures
N°4	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer l'accueil des licenciés, des scolaires, des touristes ; - accueillir des personnes en situation de handicap ; - développer le sport - santé - améliorer les espaces de stockage. 	aménagement et création de structures

■ Les priorités

Priorités n°1

Création de stades « pagaies couleurs » eaux vives, notamment artificiels.

Des études sont en cours pour la création de nouvelles bases de canoë-kayak à Laval (53) et Le Mans (72) pour lesquelles des stades d'eau vive sont envisagés.

Toutefois, le Comité régional de canoë-kayak juge prioritaire la **création d'un stade d'eau vive sur le lac de Maine à Angers et sur la Loire à Saint-Sébastien-sur-Loire** (périphérie nantaise).

Priorités n°2

Réaménagement du bassin de Sablé-sur-Sarthe (72) fréquenté par le club local et la section sportive scolaire slalom/descente.

L'aménagement d'un bassin sur la Sèvre à Mortagne-sur-Sèvre (85) - Lieu-dit « La Tannerie ». Un projet d'un bassin est en cours de réflexion sur le canal de Nantes à Brest sur la commune de St-Omer-de-Blain (44).

Priorité n°3

Pour le littoral, des projets communs avec les autres fédérations nautiques devront être étudiés pour ancrer le canoë-kayak.

Priorités n°4

Pour développer les activités, il est nécessaire de mettre en place un programme de réhabilitation et d'extension des clubs, voire la construction de nouvelles bases (celles-ci pouvant être mutualisées avec une autre discipline nautique).

■ État des lieux

En Loire-Atlantique

Projets de réaménagement des bases de Nantes et de Sucé-sur-Erdre en étude.

Clubs de Saint-Nazaire, Clisson et Gétigné.

En Maine-et-Loire

Le parc immobilier des clubs est récent.

Les clubs de Beaupréau et Cholet méritent une attention particulière.

Pour Cholet, le club d'aviron a un projet d'extension à Ribou.

En Sarthe

L'état des lieux établit une priorité pour le club de Moulin-le-Carbonnel (Alpes Mancelles).

Un projet de base neuve est à l'étude au Mans.

En Mayenne

Les clubs de Château-Gontier et Ambrière-les-Vallées méritent une attention particulière.

Un projet d'une base nautique kayak/aviron est à l'étude à Laval.

En Vendée

Les clubs de Fontenay-le-Comte, de Mortagne-sur-Sèvre et de l'Île d'Yeu doivent évoluer dans une structure plus adaptée en capacité d'accueil et de stockage.

Le développement d'activités sur l'Yeu doit passer nécessairement par la création d'un club.

Annexes

■ Exemples d'équipements de canoë-kayak



© Fédération française de canoë-kayak

Stade de kayak - polo à Thury Harcourt (Calvados)



© Fédération française de canoë-kayak

Bassin de course en ligne - tour d'arrivée à Mantes-la-Jolie (Yvelines)



© Fédération française de canoë-kayak

Bassin de slalom / Londres (Royaume-Uni)

Réalisation

Février 2015
Région des Pays de la Loire
Hôtel de la Région - 1, rue de la Loire
44966 NANTES Cedex 9
Tél. 02 28 20 50 00 - Fax 02 28 20 50 05
www.paysdelaloire.fr

Rédaction

Comité régional Canoë Kayak des Pays de la Loire,
avec l'appui du cabinet Amnyos

Crédits photos

Page de couverture : Kayak-polo
© Arnaud Brogniard - FFCK

Mise en pages

Le Square D. (44)



